



Phoenix Mémoire Euribor 12M Juillet 2026

- ❖ **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une garantie⁽²⁾ du capital à la date d'échéance⁽³⁾ (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).**
- ❖ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 12 ans (hors remboursement automatique anticipé⁽⁴⁾). En cas de revente avant la date d'échéance⁽³⁾ ou à la date de remboursement automatique anticipé⁽³⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.**
- ❖ **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type taux. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.** Pour plus d'informations concernant ce type de produit, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : [Produits structurés : comprendre pour mieux investir - AFPDB](#)⁽⁶⁾.
- ❖ **Cadre d'investissement/éligibilité :** Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant).
- ❖ **Période de commercialisation :** du 5 mai 2026 au 24 juillet 2026 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 24 juillet 2026.
- ❖ **ISIN :** FRC764210056
- ❖ **Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.⁽⁵⁾ (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited⁽⁵⁾ (le « Garant »).** L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.
- ❖ Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- ❖ **Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse** <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRC764210056&lang=FR&jurisdiction=FR>.
- ❖ **Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.**
- ❖ **VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

Communication à caractère promotionnel

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽²⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. En cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par la Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(4) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date de fin de période de commercialisation (24 juillet 2026).

(5) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 14 avril 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(6) <https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/>. La page renvoyée par ce lien relève de sources externes.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **Phoenix Mémoire Euribor 12M Juillet 2026** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **Phoenix Mémoire Euribor 12M Juillet 2026** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 24 juillet 2026 (date de fin de la période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

En cas d'achat après le 24 juillet 2026 (date de fin de la période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant.**

Le titre de créance « **Phoenix Mémoire Euribor 12M Juillet 2026** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

POINTS CLÉS

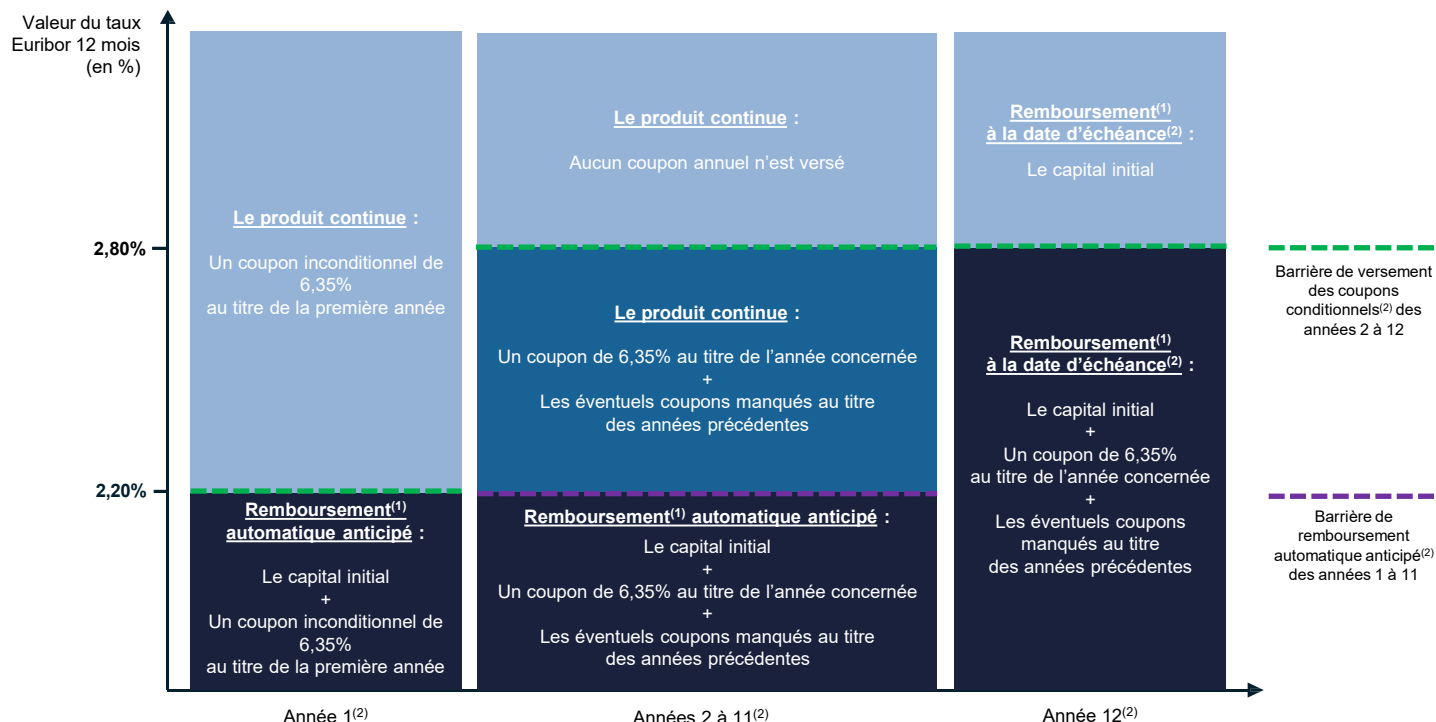
Pour un investissement dans « **Phoenix Mémoire Euribor 12M Juillet 2026** », l'investisseur est exposé pour une durée de 1 à 12 ans à l'évolution du taux Euribor 12 mois (Code Bloomberg : EUR012M Index).

- ❖ **Un coupon inconditionnel de 6,35%** est versé à l'issue de la première année quelle que soit la valeur du taux Euribor 12 mois.
- ❖ **Un objectif de coupon annuel de 6,35%** si, à une date de constatation annuelle des coupons conditionnels⁽¹⁾, le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,80%. La première date de constatation annuelle des coupons conditionnels est le 17 juillet 2028 (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 5,28%).
- ❖ **Le report d'une année sur l'autre des coupons conditionnels manqués au titre des années précédentes** et la possibilité de les rattraper, dès lors qu'un coupon conditionnel est versé lors d'une année donnée.
- ❖ **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la 1^{ère} année à compter du 24 juillet 2026 (date de constatation initiale) et jusqu'à la 11^{ème} année** dès lors que le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,20% à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, la première étant le 19 juillet 2027.
- ❖ **Un remboursement⁽²⁾ du capital à la date d'échéance⁽¹⁾** quelle que soit la valeur du taux Euribor 12 mois.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux Euribor 12 mois, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Schéma du mécanisme de versement des coupons et de remboursement du produit



Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en capital :** Le titre de créance présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽²⁾. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché :** Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de clôture du taux Euribor 12 mois.
- **Événements extraordinaires/perturbateurs affectant le sous-jacent :** Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s) du produit notamment, la documentation juridique⁽³⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux Euribor 12 mois, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 11 pour plus d'informations.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ET DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Mécanisme de versement du coupon inconditionnel (Année 1)

À la date de constatation du coupon inconditionnel (19 juillet 2027), quel que soit le niveau du taux Euribor 12 mois, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de versement du coupon inconditionnel (26 juillet 2027) correspondante :

Un coupon de 6,35% au titre de la première année

Mécanisme de versement des coupons conditionnels (Années 2 à 12)

À chaque date de constatation annuelle des coupons conditionnels⁽¹⁾, des années 2 à 12, si le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,80%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de versement du coupon conditionnel⁽¹⁾ correspondante :

**Un coupon de 6,35% au titre de l'année concernée
+
Les éventuels coupons manqués au titre des années précédentes**

Sinon, aucun coupon n'est versé. Il est plus favorable pour un investisseur de recevoir un coupon au titre de l'année écoulée que de ne recevoir aucun coupon. Il est à noter qu'aucun coupon ne sera versé après le remboursement du produit.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé (Années 1 à 11)

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à 11, si le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,20% le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

**Le capital initial
+
Le coupon conditionnel défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 5,28%)**

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux Euribor 12 mois, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ET DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance (Année 12)

À la date de constatation finale (le 19 juillet 2038), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe une dernière fois le taux Euribor 12 mois.

- ❖ **Cas défavorable** : Si le taux Euribor 12 mois est strictement supérieur à 2,80%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance, le 24 juillet 2038 :

Le capital initial

- ❖ **Cas favorable** : Si le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,80%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance, le 24 juillet 2038 :

Le capital initial

+

Le coupon conditionnel défini en page 4

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ maximum de 5,28%)

(1) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux Euribor 12 mois, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ET DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : le taux Euribor 12 mois est supérieur à 2,80% à l'issue des années 1 à 12

Année	1	2	3	4	5	...	9	10	11	12
Valeur du taux Euribor 12 mois	2,82%	2,94%	3,02%	3,10%	3,07%	...	3,12%	3,20%	3,11%	3,10%
Versement du coupon inconditionnel	6,35%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versement du coupon conditionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement (en % du capital initial)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%

SCÉNARIO MÉDIAN : le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,80% à l'issue des années 1 à 4 mais supérieur à 2,80% des années 5 à 12

Année	1	2	3	4	5	...	9	10	11	12
Valeur du taux Euribor 12 mois	2,72%	2,74%	2,68%	2,76%	3,06%	...	2,96%	3,04%	3,09%	3,05%
Versement du coupon inconditionnel	6,35%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versement du coupon conditionnel	-	6,35%	6,35%	6,35%	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement (en % du capital initial)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%

SCÉNARIO FAVORABLE : le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,20% à l'issue de l'année 1

Année	1	2	3	4	5	...	9	10	11	12
Valeur du taux Euribor 12 mois	2,18%	-	-	-	-	...	-	-	-	-
Versement du coupon inconditionnel	6,35%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versement du coupon conditionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement (en % du capital initial)	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ET DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : le taux Euribor 12 mois est supérieur à 2,80% à l'issue des années 1 à 12

- ❖ À l'issue de l'année 1, quel que soit le niveau du taux Euribor 12 mois, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un coupon de 6,35% au titre de la première année.
- ❖ À chaque date de constatation annuelle des coupons conditionnels⁽¹⁾, des années 2 à 12, le taux Euribor 12 mois est toujours strictement supérieur à 2,80%. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon n'est perçu et le produit continue.
- ❖ À la date de constatation finale⁽¹⁾, le taux Euribor 12 mois est égal à 3,10% et est ainsi strictement supérieur à 2,80%, aucun coupon n'est perçu.
- ❖ **L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance le capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -0,46% dans ce scénario).

SCÉNARIO MÉDIAN : le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,80% à l'issue des années 1 à 4 mais supérieur à 2,80% des années 5 à 12

- ❖ À l'issue de l'année 1, quel que soit le niveau du taux Euribor 12 mois, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un coupon de 6,35% au titre de la première année.
- ❖ À chaque date de constatation annuelle des coupons conditionnels⁽¹⁾, des années 2 à 4, le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,80% mais strictement supérieur à 2,20%. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors un coupon de 6,35% au titre de ces années.
- ❖ À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, des années 5 à 11, le taux Euribor 12 mois est toujours strictement supérieur à 2,80%. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon n'est perçu.
- ❖ À la date de constatation finale⁽¹⁾, le taux Euribor 12 mois est égal à 3,05% et est ainsi strictement supérieur à 2,80%, aucun coupon n'est perçu.
- ❖ **L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance le capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 1,29% dans ce scénario).

SCÉNARIO FAVORABLE : le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,20% à l'issue de l'année 1

- ❖ À l'issue de l'année 1, quel que soit le niveau du taux Euribor 12 mois, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un coupon de 6,35% au titre de la première année.
- ❖ À la première date de constatation annuelle⁽¹⁾, le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,20%. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial majoré d'un coupon de 6,35% au titre de cette année.
- ❖ L'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'issue de la première année 106,35% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,25%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux Euribor 12 mois, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

Le **taux Euribor 12 mois** correspond au taux d'intérêt interbancaire moyen auquel une sélection de banques européennes de premier plan s'accordent mutuellement des prêts en euros sur une durée de 12 mois. C'est l'un des principaux taux de référence⁽¹⁾ du marché monétaire. Il est publié chaque jour par l'European Money Markets Institute (EMMI), entité en charge de son calcul.

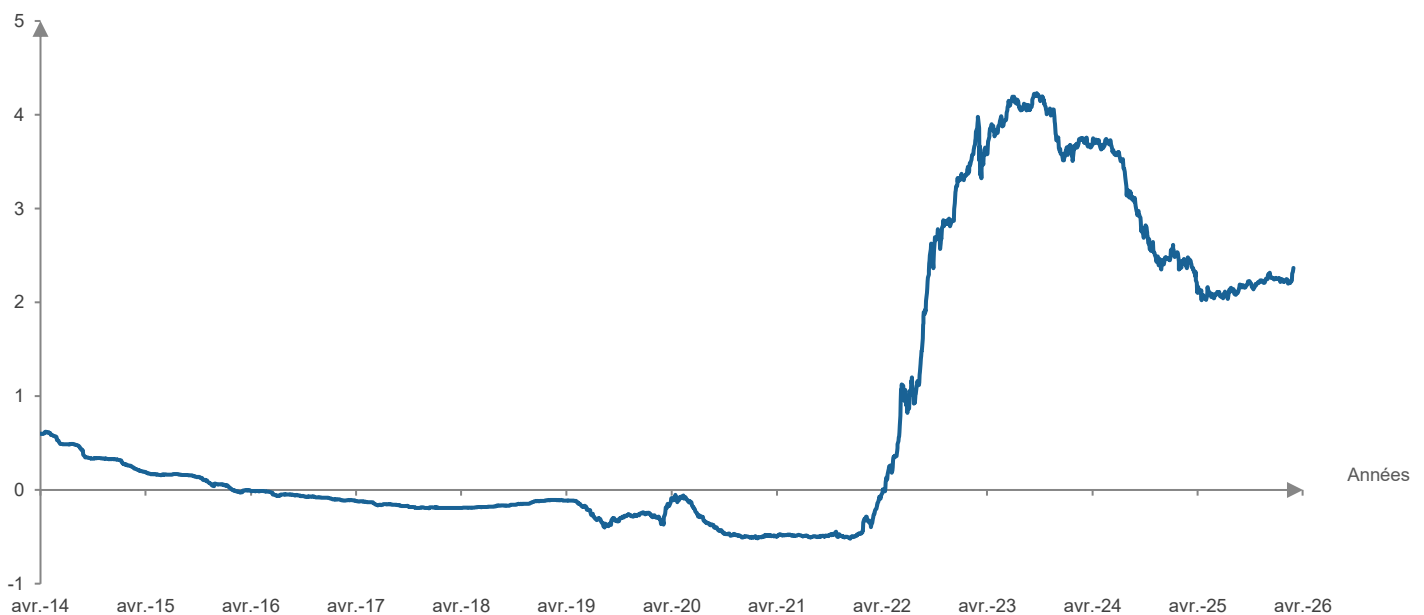
À titre d'information, le 10 avril 2026, le taux Euribor 12 mois était de 2,715%. Les niveaux passés ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.

Pour plus de détails sur le taux Euribor 12 mois : <https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/2xERB1A/>.

Évolution du taux Euribor 12 mois entre le 10/04/2014 et le 10/04/2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Valeur du taux Euribor 12 mois (en %)



Source Bloomberg, au 10/04/2026

Certaines informations contenues sur cette page, notamment celles relatives au taux Euribor 12 mois, proviennent de sources externes. En outre, les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de constatations effectuées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

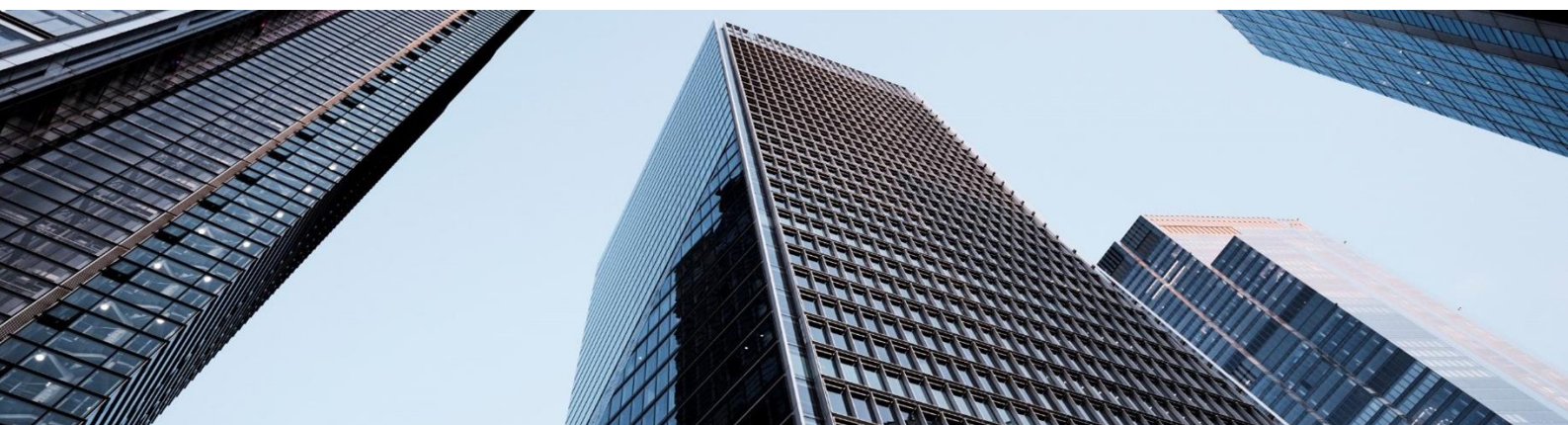
(1) Un taux de référence est un taux d'intérêt mis à jour régulièrement et accessible au public. Il sert de référence pour le calcul des intérêts sur certains instruments financiers.

Avantages

- À l'issue de l'année 1, quel que soit le niveau du taux Euribor 12 mois, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un coupon de 6,35% au titre de la première année.
- À chacune des années 2 à 12, si à une date de constatation annuelle des coupons conditionnels⁽¹⁾, le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,80%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un coupon conditionnel de 6,35% au titre de l'année concernée (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 5,28%).
- À chacune des années 1 à 11, si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, le taux Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 2,20%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 6,35% au titre de l'année concernée.
- La possibilité de rattraper les coupons éventuellement manqués au titre des années précédentes.
- Un remboursement⁽²⁾ du capital à la date d'échéance⁽¹⁾ quelle que soit la valeur du taux Euribor 12 mois.

Inconvénients liés au produit

- Le produit présente un risque de **perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie⁽³⁾ du capital à la date d'échéance⁽¹⁾. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi.** En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant), le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 années.
- Si la valeur du taux Euribor 12 mois est toujours strictement supérieure à 2,80% aux différentes dates de constatation annuelle⁽¹⁾ des coupons conditionnels⁽¹⁾, aucun coupon ne sera versé.
- Si la valeur du taux Euribor 12 mois est toujours strictement supérieure à 2,20% aux différentes dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux Euribor 12 mois.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux Euribor 12 mois, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. En cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par la Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection ⁽¹⁾ du capital à la date d'échéance (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables).
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽²⁾
GARANT	Citigroup Global Markets Limited ⁽²⁾
DEVISE	Euro (EUR - €)
CODE ISIN	FRC764210056
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 05/05/2026 au 24/07/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Phoenix Mémoire Euribor 12M Juillet 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 24/07/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
OFFRE AU PUBLIC	OUI - France
CATÉGORIE DE L'INVESTISSEUR	Clients non professionnels et clients professionnels
SOUS-JACENT	Le taux Euribor 12 mois (Code Bloomberg : EUR012M Index – observé à 11:00 a.m. heure de Bruxelles sur la page Thomson Reuters EURIBOR01 à chaque date de constatation).
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant).
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 EUR
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital en cours de vie et une protection ⁽¹⁾ du capital à la date d'échéance.
VALEUR NOMINALE DU PRODUIT	1 000 EUR
PRIX D'ÉMISSION / DE SOUSCRIPTION	100% de la valeur nominale du produit
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
DATE D'ÉMISSION	05/05/2026
DATE DE CONSTATATION FINALE	19/07/2038
DATE D'ÉCHÉANCE	24/07/2038 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATE DE CONSTATATION DU COUPON INCONDITIONNEL	19/07/2027
DATE DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL	26/07/2027
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE DES COUPONS CONDITIONNELS	17/07/2028 ; 17/07/2029 ; 17/07/2030 ; 17/07/2031 ; 19/07/2032 ; 18/07/2033 ; 17/07/2034 ; 17/07/2035 ; 17/07/2036 ; 17/07/2037 ; 19/07/2038 (date de constatation finale)
DATES DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS	24/07/2028 ; 24/07/2029 ; 24/07/2030 ; 24/07/2031 ; 26/07/2032 ; 25/07/2033 ; 24/07/2034 ; 24/07/2035 ; 24/07/2036 ; 24/07/2037 ; 24/07/2038 (date d'échéance)
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	19/07/2027 ; 17/07/2028 ; 17/07/2029 ; 17/07/2030 ; 17/07/2031 ; 19/07/2032 ; 18/07/2033 ; 17/07/2034 ; 17/07/2035 ; 17/07/2036 ; 17/07/2037
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	26/07/2027 ; 24/07/2028 ; 24/07/2029 ; 24/07/2030 ; 24/07/2031 ; 26/07/2032 ; 25/07/2033 ; 24/07/2034 ; 24/07/2035 ; 24/07/2036 ; 24/07/2037
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	2,20%
BARRIÈRE DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS	2,80%
MARCHÉ SECONDAIRE	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
COMMISSION	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excèdera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
AGENT DE CALCUL	Citibank, N.A., ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
DROIT APPLICABLE	Droit français
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
DOUBLE VALORISATEUR	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par FINALYSE. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. En cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par la Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

(2) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 14 avril 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

AVERTISSEMENT

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable d'investir dans le produit. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé "GMI Base Prospectus" approuvé et publié le 17 novembre 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site <https://fr.citifirst.com/>, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/FRC764210056/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. **Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.**

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRC764210056&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif, le cas échéant) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : Citibank N.A., CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Réglementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2026.



ZENITH CAPITAL

Siège social : 9/13 rue Myron Herrick 75008 Paris
825 346 067 R.C.S. Paris